

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

# Services de certification et services connexes au Canada

T1 2023

# Table des matières

Ce numéro présente un résumé des exigences nouvellement entrées en vigueur et à venir en matière de services de certification et de services connexes au Canada, pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

## **03** Normes d'audit publiées nouvellement entrées en vigueur

## **04** Normes relatives aux services connexes nouvellement entrées en vigueur

## **05** Normes proposées

**05** Compilation d'informations financières prospectives

**05** Informations sur la durabilité

# Normes d'audit publiées nouvellement entrées en vigueur

Trois normes nouvelles et révisées visant à renforcer et à moderniser l'approche en matière de gestion de la qualité ont été publiées.

Ces normes répondent à un environnement évolutif de plus en plus complexe, y compris à un besoin de systèmes de gestion de la qualité qui soient proactifs et adaptables.

Norme	Applicabilité	Principaux changements
ISQM-1, <i>Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou de services connexes</i>	<p>S'applique à tous les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes.</p> <p>Les cabinets doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>concevoir et mettre en place</b> leur système de gestion de la qualité d'ici le 15 décembre 2022;</li> <li>• <b>évaluer</b> le système de gestion de la qualité au moins une fois l'an, la première évaluation devant avoir lieu au plus tard le 15 décembre 2023.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Porte sur la gestion de la qualité <b>au niveau du cabinet</b>.</li> <li>– Exige que le cabinet conçoive, mette en place et fasse fonctionner un <b>système de gestion de la qualité</b> afin de gérer la qualité des missions exécutées par le cabinet.</li> </ul>
ISQM-2, <i>Revue de la qualité des missions</i>	S'applique aux audits et aux examens d'états financiers ainsi qu'aux autres missions de certification et de services connexes pour les périodes <b>ouvertes à compter du 15 décembre 2022</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Porte sur la désignation du responsable de la revue de la <b>qualité de la mission</b> et sur les responsabilités de celui-ci en ce qui concerne la réalisation et la documentation de la revue de la qualité de la mission.</li> </ul>
ISA 220 (Révisée), <i>Gestion de la qualité d'un audit d'états financiers</i>	S'applique aux audits d'états financiers des périodes <b>ouvertes à compter du 15 décembre 2022</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Porte sur la gestion de la qualité <b>au niveau de la mission</b>.</li> <li>– Clarifie et consolide les éléments clés de la gestion de la qualité au niveau de la mission, en mettant l'accent sur le rôle essentiel de l'associé responsable de la mission et en insistant sur l'importance de la qualité pour tous les membres de l'équipe de mission.</li> </ul>

# Normes relatives aux services connexes nouvellement entrées en vigueur

Norme	Applicabilité	Raison du changement	Principaux changements
NCSC 4400, <i>Missions de procédures convenues</i>	En vigueur pour les missions de procédures convenues dont les conditions sont convenues <b>à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.</b>	La NCSC 4400 combine deux normes canadiennes actuellement en vigueur et a été mise au point à des fins d'harmonisation avec la norme ISRS 4400 (révisée).	La NCSC 4400 s'applique aux objets considérés de nature financière et non financière, et clarifie un certain nombre de questions pour le professionnel en exercice relativement à l'étendue des travaux à exécuter.  Les exigences supplémentaires comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– une documentation renforcée pour démontrer l'exercice de l'esprit critique;</li> <li>– l'introduction d'exigences relatives à l'acceptation et au maintien.</li> </ul>
NCSC 4200, <i>Missions de compilation</i>	En vigueur pour les informations financières compilées des périodes closes <b>à compter du 14 décembre 2021.</b>	Les normes relatives aux missions de compilation n'avaient pas été révisées en profondeur depuis leur publication initiale, en 1987.  Grâce aux consultations menées, le Conseil des normes d'audit et de certification (« CNAC ») a relevé plusieurs lacunes dans l'ancienne norme.	La NCSC 4200 offre une plus grande clarté concernant les services inclus dans le champ d'application des missions de compilation.  Les exigences supplémentaires comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– la délivrance d'une nouvelle lettre de mission;</li> <li>– une exigence selon laquelle il faut s'enquérir auprès de la direction de l'utilisation prévue des informations compilées, notamment pour savoir s'il est prévu qu'elles soient utilisées par un tiers;</li> <li>– l'inclusion d'une description de la méthode de comptabilité par voie de notes dans les informations financières compilées.</li> </ul>

# Normes proposées

## Compilation d'informations financières prospectives

Lors de sa réunion de janvier, le Conseil des normes d'audit et de certification (« CNAC ») a discuté des questions relatives au projet d'élaboration d'une Norme canadienne de services connexes sur les missions de compilations d'IFP qui remplacera la Note d'orientation concernant la certification et les services connexes (NOV) 16, *Compilation de prévisions ou de projections financières*. La discussion a notamment porté sur :

- les définitions de « prévisions », d'« hypothèses spéculatives » et de « projections »;
- la définition d'« informations financières pro forma »;
- le champ d'application de la nouvelle norme en projet.

## Informations sur la durabilité

Le CNAC a examiné et approuvé à l'unanimité une proposition de projet visant l'adoption d'une norme de certification de l'information sur la durabilité au Canada. Il s'agirait plus précisément d'adopter, en même temps que l'IAASB, la norme d'application générale sur les missions d'assurance relatives à l'information sur la durabilité, soit la norme ISSA 5000, en tant qu'Autre norme canadienne (« ANC »). La discussion a notamment porté sur :

- la portée du projet, les questions d'intérêt public et l'évaluation des risques;
- les circonstances limitées dans lesquelles le CNAC peut apporter des modifications à la norme internationale (c.-à-d. les critères de modification);
- le lien entre le projet de Norme canadienne de certification de l'information sur la durabilité (« NCCID ») 5000 et les autres normes canadiennes;
- l'influence qu'exerce le CNAC dans la rédaction de la norme internationale;
- l'échéancier, les ressources et le plan de communication du projet.

# Communiquez avec nous

**Tony Marino**

Associé

416-777-8202

tmarino@kpmg.ca

[kpmg.ca/fr](https://kpmg.ca/fr)



L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte à l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2023 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées ou des marques de commerce de KPMG International Limited.